SOCIÉTÉ EXPRESS

Rythmes scolaires : le Conseil d'Etat saisi

ÉVRY (ESSONNE)

Christian Schoettl, maire (NC) de Janvry (Essonne), a bon espoir de faire abroger la réforme des rythmes scolaires. Il a mandaté le cabinet d'avocats parisien Piwinica & Molinie qui a adressé, hier, par courrier une requête auprès du Conseil d'Etat. Son objectif : voir cette juridiction suprême « donner injonction au Premier ministre de statuer sur sa demande d'abrogation du décret du 24 janvier 2013 ». Le décret édicté par Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale, qui avait qualifié les élus de Janvry « d'insurrectionnels ».

Le 7 octobre dernier, le conseil municipal de cette commune de 600 habitants avait été le premier en France à prendre une délibération pour « dire non à la réforme des rythmes scolaires ». Depuis, environ 2 500 communes auraient pris le même chemin. **C.CH.**

L'accessibilité aux handicapés des lieux publics et des transports pourrait prendre du retard. Le gouvernement doit annoncer aujourd'hui des délais supplémentaires de trois à neuf ans par rapport à l'échéance initiale de 2015 pour faire les aménagements nécessaires.

Les étudiants infirmiers ne seront plus pris en stage dans les cliniques et les hôpitaux privés à partir du 1er mars. Hier, ces établissements de soin ont décidé de mettre leur menace à exécution pour résister à la politique du gouvernement qui, selon eux, les défavorise par rapport au secteur public.

Les dromadaires pourraient être la cause principale de la transmission du coronavirus MERS qui a fait 79 morts au Moyen-Orient depuis septembre 2012. D'après Ian Lipkin, professeur de l'université de Columbia à New York, ce virus « est commun chez les dromadaires depuis au moins une vingtaine d'années ». Dans certaines parties de l'Arabie saoudite, il est même présent dans les voies respiratoires des deux tiers de ces animaux.

VENDREDI
DANS Le Parisien
MAGAZINE
Les sangliers en ville

Reportage à Toulouse
Enquête sur un fléau

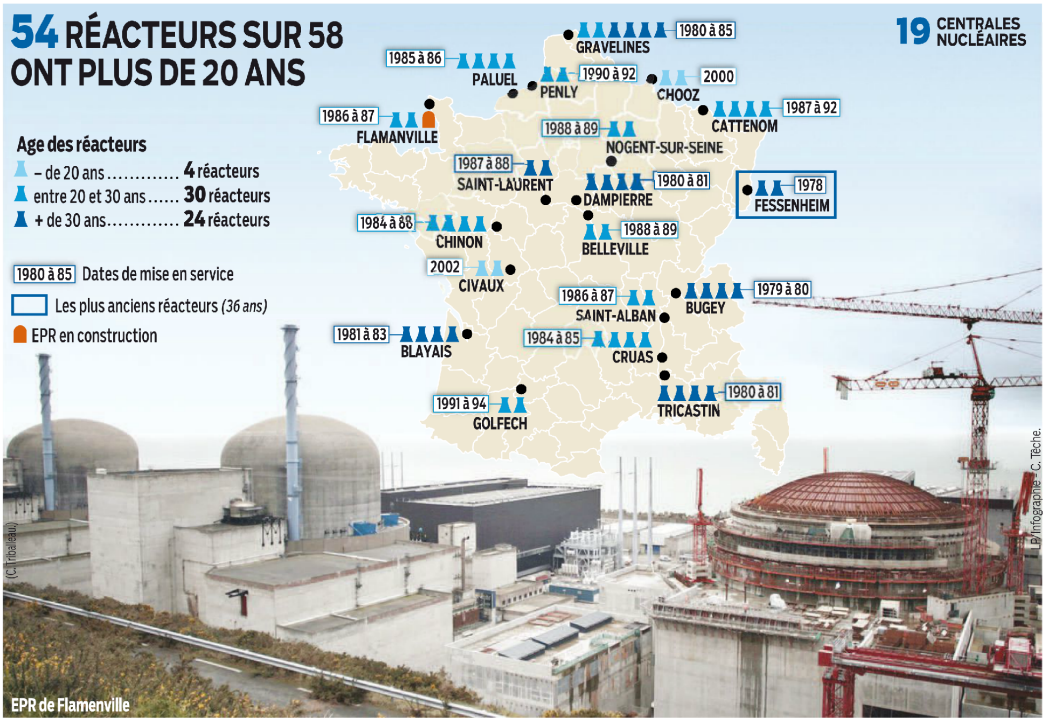

Faut-il rajeunir à tout prix les vieilles centrales ?

Prolonger la durée de vie des centrales nucléaires au-delà de quarante ans, comme le souhaite EDF, coûtera très cher, selon un rapport de l'association Greenpeace.

A moins d'un revirement politique de François Hollande qui a promis sa fermeture avant la fin du quinquennat, la centrale de Fessenheim, exploitée depuis trente-six ans, ne soufflera pas ses 40 bougies. Mais qu'en sera-t-il des 18 sites nucléaires français, qui atteindront tôt ou tard la même limite d'âge ? Le ministre de l'Ecologie, Philippe Martin, a réaffirmé hier que l'objectif de réduire à 50 % la part de l'atome dans la production électrique d'ici à 2025, sera bien inscrit cette année « dans la loi » sur la transition énergétique, mais il n'a pas détaillé comment le gouvernement comptait y parvenir.

L'association Greenpeace lui a tendu hier une perche, en exigeant que le texte de loi fixe l'objectif de 45 % d'énergies renouvelables dans l'Hexagone d'ici à 2030 et limite à quarante ans « la durée de vie » des centrales.

D'après l'ONG, « 80 % des centrales » vont atteindre cette limite d'âge « entre 2017 et 2027 ». Or, Greenpeace affirme qu'au-delà de quarante ans la modernisation des sites nucléaires se traduira par une facture colossale. L'association a commandé un rapport au cabinet Wise-Paris, spécialisé dans l'énergie et proche du mouvement antinucléaire.

> *« Gérer ce problème d'obsolescence suppose une anticipation importante »*
>
> **Thomas Houdré, directeur des centrales à l'ASN**

Ce rapport établit trois scénarios : en fonction des investissements consentis par EDF, le coût des travaux de révision des réacteurs s'échelonnerait de 350 M€ à plus de 4 Mds€ par réacteur !« Les réacteurs ont été conçus initialement pour une durée de quarante ans mais, au-delà, se poseront des problèmes de vieillissement, notamment de l'enceinte de confinement, dont le béton se dégrade, et de la cuve, dont l'acier se fragilise, souligne le directeur de Wise-Paris, Yves Marignac. Sans compter les risques liés aux tuyauteries enterrées et aux câbles électriques. » « Si EDF voulait exploiter ses réacteurs au-delà de quarante ans dans des conditions de sûreté proches des nouveaux réacteurs EPR, cela pourrait coûter quatre fois plus cher qu'annoncé », estime Sébastien Blavier, chargé de campagne nucléaire à Greenpeace.

Aux yeux d'EDF, la facture sera bien moindre et l'électricien a émis dès 2009 le souhait d'étendre la durée de vie de ses réacteurs « significativement au-delà de quarante ans » et même de « maintenir ouverte l'option d'une durée de fonctionnement de soixante ans ». Jeudi dernier, devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la filière nucléaire, un responsable d'EDF a déclaré que l'entreprise prévoyait de mener 55 Mds€ de travaux de maintenance sur ses 58 réacteurs à l'horizon 2025, notamment pour se conformer aux nouvelles normes post-Fukushima et améliorer la sûreté des réacteurs.

Mais le président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), Pierre-Franck Chevet, a réaffirmé le même jour que le feu vert à un prolongement des réacteurs après quarante ans n'était pas acquis. Les réacteurs, « qui ne sont pas nécessairement dans le même état », seront examinés au cas par cas. « De nombreux composants électroniques, conçus il y a plusieurs dizaines d'années, ne sont même plus fabriqués aujourd'hui, détaille Thomas Houdré, directeur des centrales à l'ASN. Gérer ce problème d'obsolescence suppose une anticipation importante. »

Dans un courrier adressé au patron d'EDF, en juin 2013, le gendarme du nucléaire a été clair : « Dans les années à venir, les réacteurs actuels coexisteront, au niveau mondial, avec des réacteurs de type EPR ou équivalent, dont la conception répond à des exigences de sûreté significativement renforcées. [Ils] doivent donc être améliorés au regard de ces nouvelles exigences de sûreté. »

FRÉDÉRIC MOUCHON

Et si un réacteur chassait l'autre...

Des EPR, ces réacteurs de 3e génération, plus sûrs et plus puissants, à la place des vieilles centrales ? D'après « le Monde », cette option consistant à remplacer des centrales vieillissantes par des centrales EPR, construites sur les mêmes sites, serait envisagée par l'Elysée. Ne seraient concernées que celles dont la prolongation au-delà de quarante ans coûterait trop cher à EDF, eu égard aux travaux de mises aux normes exigés par l'Autorité de sûreté nucléaire. Les Verts, vent debout contre ce projet, ne manquent pas de rappeler que l'EPR de Flamanville est loin d'être un modèle à suivre. Alors que la centrale devait être mise en service en 2012, elle ne le sera qu'en 2016 et son coût de fabrication a augmenté de 2 Mds€. « Quand on voit les difficultés qu'a EDF à mettre en service son EPR, jamais ils ne sauront en construire à un rythme suffisant pour compenser la fermeture de plusieurs centrales âgées de 40 ans », estime Yves Marignac, directeur de Wise-Paris, cabinet spécialisé dans l'énergie. Contacté hier, EDF n'a pas souhaité commenter l'information. **F.M.**